

Attention, l'autonomie peut conduire à la sclérose !, par Claude Allègre

Le Monde, Tribune, 13 juin 2007

L'histoire des universités, depuis le Moyen Age, démontre que le corporatisme est un danger fatal.

Les universités ont été fondées aux XII^e et XIII^e siècles par des clercs pour commenter la Bible. Elles sont rapidement devenues les lieux de production de savoirs et de transmission de ce savoir. Depuis le Moyen Age, enseignement et recherche sont les deux volets indissociables de l'activité universitaire. Et dans toute l'Europe, les princes n'ont pas tardé à comprendre que les universités créant du savoir créaient aussi de la richesse et du capital humain.

Telle est la source du conflit originel entre l'Université, qui veut réfléchir sans autre objectif que le savoir, et les pouvoirs politiques qui veulent orienter et encadrer son activité dans l'intérêt de la cité. Vieux de six siècles, ce débat n'a rien perdu de son actualité. C'est dans ce cadre historique qu'il faut réfléchir à l'autonomie universitaire. Au nom de la liberté de l'esprit, les universités françaises ont réclamé et obtenu, dès le début, une autonomie et des franchises particulières - pédagogiques, fiscales et de police - en jouant habilement de la rivalité entre le pape et le roi pour les protéger. Pourtant, si on analyse les conséquences de cette autonomie intellectuelle, on est obligé de constater qu'elles ont été proprement désastreuses pour notre pays.

Arc-boutée sur son autonomie pédagogique, enfermée dans un corporatisme étriqué, cloisonnée en facultés isolées, opaque à toute multidisciplinarité, l'Université française a refusé d'enseigner tous les nouveaux savoirs : l'architecture, la physique, les sciences naturelles, l'art de l'ingénieur et même le grec et l'hébreu... Pour contourner l'obstacle, le pouvoir politique n'a cessé de créer des institutions à l'extérieur de l'Université : Collège de France, Muséum d'histoire naturelle, Académie des sciences, grandes écoles, Sciences Po, Ecole nationale d'administration, CNRS, la liste est longue et non exhaustive, depuis 1518 jusqu'à 1945 ! Consciente du caractère réactionnaire de la majorité des universités, la Révolution française les supprime. Elle crée les grandes écoles qui dépendent de l'Etat, et sont destinées à former les cadres dont le pays a besoin. L'Université avait mis le professeur au coeur du système et la théorie au centre de sa réflexion. Les grandes écoles y placent l'élève et les savoirs concrets. Sans toucher aux grandes écoles, Napoléon va pourtant ressusciter les universités ou plutôt les facultés, mais en leur enlevant toute autonomie. C'est l'Etat, désormais, qui décide de tout : les programmes d'enseignement, la nomination des professeurs, les règles de fonctionnement.

Malgré des assouplissements, nous sommes, depuis, restés dans ce système régenté, en définitive, par le ministère. Avec une justification majeure : l'égalité, qui deviendra bientôt "républicaine". Seul l'Etat peut garantir des universités gratuites pour tous ceux qui en sont

capables ! Seul l'Etat peut s'assurer que toutes les universités donnent le même enseignement et des diplômes y ont la même valeur ! Erreur fatale de raisonnement. En 1870, après la défaite de Sedan, de grandes voix déplorent les carences des universités où l'on enseigne un savoir "rassis" et "obsolète". Elles s'appellent Pasteur, Berthelot, Taine, Fustel de Coulanges. Elles réclament une réforme radicale et la fusion universités-grandes écoles. Mais le principe de l'Université étatique et des facultés n'est pas remis en cause. Ces facultés gérées par l'Etat vont se montrer aussi conservatrices que leurs devancières autonomes. Pour ne parler que de l'après-guerre, elles vont refuser d'enseigner la mécanique quantique qui pénétrera en France grâce au Commissariat à l'énergie atomique et l'Ecole d'été des Houches, mais aussi la biologie moléculaire dont le vecteur sera l'Institut Pasteur, ou encore la tectonique des plaques qui sera enseignée via l'Institut de physique du Globe de Paris, sans parler des sciences humaines (d'où la création de l'Ecole des hautes études en sciences sociales par Fernand Braudel). Cette Université étatique ne sera pas plus ouverte en ce qui concerne la préparation à des métiers. Elle refuse tout ce qui, de près ou de loin, ressemble à l'utile, qu'il soit technique, commercial ou administratif. C'est au forceps que Christian Fouchet créera les instituts universitaires de technologie (IUT), au forceps encore que Lionel Jospin et moi-même créerons les instituts universitaires professionnalisés (IUP), puis la licence professionnelle. A chaque fois, les tenants de l'Université "inutile" organiseront la résistance passive contre toute introduction des disciplines professionnelles. Et l'Etat sera obligé d'imposer ces nouveaux cursus.

Les universitaires d'après-guerre les plus progressistes, qui connaissent la situation outre-Atlantique, attribuent ces blocages à la centralisation. L'idée d'autonomie redevient donc, vers les années 1960, la revendication première, comme en témoigne le fameux colloque de Caen organisé sous le patronage de Pierre Mendès France. Mais il faudra attendre Mai-68 et la loi Edgar Faure supprimant les facultés et créant pour la première fois de véritables universités pour voir l'autonomie universitaire - de recrutement et de pédagogie - inscrite dans la loi. Brève "respiration" et autonomie toute relative, cependant, car le ministère finalement décide seul ! L'administration centrale de l'éducation nationale (mon "mammoth") et le ministère des finances se mirent, en effet, à grignoter avec application toutes les parcelles d'autonomie qu'Edgard Faure avait données. Cette réaction fut définitivement scellée par la loi Savary, le pire des textes censés régenter l'enseignement supérieur, puisqu'il a instauré la centralisation à outrance et la démagogie participative au niveau universitaire. La politique contractuelle développée à partir de 1988 a certes constitué un grand progrès. Mais l'administration centrale s'est empressée, là encore, de la rogner par petits bouts. Ni le corporatisme universitaire ni l'étatisme bureaucratique n'ont permis à notre enseignement supérieur de se maintenir au niveau où il aurait dû être.

Le gouvernement a décidé de préparer une loi sur l'autonomie universitaire. A la lumière des enseignements du passé, certaines conditions doivent être réunies si l'on veut que ce projet soit fécond. Primo, il ne faut copier aucun exemple étranger. On peut s'inspirer de telle ou telle disposition, mais il faudra inventer, innover, adapter, tant l'histoire pèse sur l'Université française. Secundo, il ne faut pas laisser les universitaires gérer seuls l'Université ; on reviendrait au Moyen Age avec les mêmes conservatismes vis-à-vis des disciplines et de la professionnalisation. Il faut, au contraire, que l'Université autonome ait à sa tête un conseil d'orientation composé d'élus politiques et de personnalités du monde économique et seulement d'un ou deux universitaires. Tertio, il faut trouver un mode d'intervention de

l'Etat qui soit léger, mais efficace. Cela passe peut-être par la méthode des chanceliers et par la suppression de l'administration centrale. Enfin il faut éviter l'autorecrutement des professeurs qui est aujourd'hui désastreux. Et mettre fin aux usines à chômeurs de certains secteurs notamment dans les sciences humaines. Voilà les questions clefs. Avec, en toile de fond, une exigence : faire comprendre que l'égalité, c'est la diversité, et que l'uniformité est le plus inégalitaire et inefficace des systèmes.

Claude Allègre est ancien ministre.